

# Izumi

## HISTOIRE

### FONDATION

Dès la construction de l'Enclave et l'arrivée des douze peuples survivants, les Kami ordonnèrent que des représentants de chacun d'entre eux s'installent autour de la seule source d'eau potable, même si elle se trouvait sur le territoire revendiqué par le peuple du Tigre. La loi établie par les divinités fut claire et sans appel : l'accès à l'eau devait être garanti à tous, sans quoi leur fureur serait terrible.

Ainsi, on entreprit la construction d'un grand bâtiment pour chaque peuple, qui servirait à héberger ses représentants. Ces premières constructions, aujourd'hui abandonnées ou utilisées à d'autres fins, furent installées autour du bassin de rétention de la source.

L'installation des infrastructures nécessaires à l'approvisionnement en eau de toute l'Enclave amena peu à peu les peuples à installer leurs représentants à l'écart du bassin. Les siècles passèrent, et chacun entreprit la construction de nouveaux bâtiments. Des artisans, fermiers, restaurateurs s'installèrent peu à peu autour, pour fournir les premières nécessités aux représentants, et après deux siècles, la ville d'Izumi était née.

Le cœur administratif se déplaça peu à peu, s'éloignant de la source et de son bassin, afin de toujours rester central. Un conseil réunissant les représentants des peuples se réunissait régulièrement pour traiter des affaires régulières, pour gérer l'entretien des infrastructures et pour organiser les défenses face aux vagues de Yōkai qui s'acharnaient sur la source.

### AUTONOMIE

D'autres siècles passèrent, les relations entre les peuples suivirent leur évolution et les mentalités évoluèrent. Petit à petit, les familles qui habitaient à Izumi depuis des générations, se mêlant les unes aux autres sans regard pour le peuple d'origine, se forgèrent leur propre identité.

Au 16<sup>e</sup> siècle, alors que le projet de création des Forces Armées de l'Enclave voyait le jour, on se posa la question de savoir où il siégerait. Par habitude, puisque des représentants de tous les peuples vivaient déjà là, on choisit Izumi. Cependant, la ville se trouvait toujours officiellement sur le territoire du peuple du Tigre, ce qui posait problème à différents niveaux.

Cela prit encore plusieurs décennies avant que la population d'Izumi ne commence à affirmer à haute voix sa volonté d'être reconnue comme un territoire autonome. Ce fut Ohno Katashi, un descendant des premiers marchands installés à Izumi des siècles plus tôt, qui fut à l'origine du mouvement. Les avis des autres peuples sur la question furent globalement unanimes : le refus du Shogun de l'époque, Kawatori Jun, fut soutenu par tous les gouvernements qui craignaient les dérives d'une telle autonomie. Seul le peuple de la Chèvre se rallia à cette idée et ce fut probablement décisif dans l'établissement de cette autonomie, car le peuple de la Chèvre était sage et on l'écoutait attentivement. Le Qan Üzmerch Taivan soutint le mouvement mené par Ohno Katashi, qu'on appela sobrement « Les Indépendantistes » (eux-mêmes se nommèrent les « Jiyû no Mi », les Hommes Libres).

Ce fut une période difficile pour les habitants d'Izumi, mais les violentes répressions organisées par Kawatori Jun amenèrent les Forces Armées de l'Enclave à devoir prendre parti et jouer le rôle de milice. Entre-temps, Üzmerch Taivan avait longuement parlementé avec les gouvernements des autres peuples. Kawatori Jun dut s'incliner face à l'injonction de Conseil de Guerre : la ville d'Izumi gagna son autonomie.

## **DEPUIS L'AUTONOMIE**

Une fois l'autonomie obtenue, il fallut penser à la suite. Les Indépendantistes continuèrent de s'activer : après la ville, ils réclamèrent l'autonomie des terres agricoles adjacentes, qui étaient exploitées par des familles installées à Izumi. Cela entraîna une nouvelle guerre civile. Toute la population de Izumi n'était pas d'accord avec cette revendication, notamment les paysans Tigres qui se revendiquaient toujours comme appartenant au peuple du Tigre.

Pour rapidement apaiser le conflit, car pendant ce temps, la protection d'Izumi et de la source était moins efficace, le Conseil de Guerre trancha une fois de plus : les terres des paysans estimant être Tigres resteraient sur le territoire du Tigre et les autres deviendraient autonomes. Kawatori Jun veilla néanmoins à ce que les terres autonomes ne s'étendent pas trop et eu l'autorisation de poser des limites. En effet, certaines terres s'étendaient bien loin d'Izumi.

Avec cette décision, certaines parcelles de terre appartenant au territoire du Tigre se retrouvèrent coincées au milieu des terres autonomes. Ohno Katashi entreprit de les racheter pour qu'elles fassent partie du territoire d'Izumi, provoquant la colère de Kawatori Jun. Le conflit n'explosa pas dans les rues cette fois-ci, mais les réunions du Conseil de Guerre devinrent plus tumultueuses que jamais.

Après quinze ans de révoltes ponctuelles, de négociations, de menaces, de manigances et de tractations, les limites du territoire autonome d'Izumi furent enfin posées, et restèrent les mêmes jusqu'à notre époque.

## **GEOGRAPHIE**

Izumi est située non loin de l'unique source d'eau potable, à l'extrême sud du territoire du Tigre, et donc de l'Enclave. La cité et les terres adjacentes couvrent une superficie de 16 516,50 km<sup>2</sup>, pour une population de 104 510 habitants.

### **SOURCE POTABLE**

La seule source d'eau potable de l'Enclave, appelée elle aussi Izumi, se situe à l'est de la ville. Elle jaillit de terre avec un débit de 115 000 litres par seconde. L'eau passe ensuite par un bassin naturel d'une superficie de 27,59 km<sup>2</sup>, avant de s'écouler tranquillement vers l'océan qui se trouve à plusieurs jours de marche à l'est de l'Enclave.

### **FAUBOURGS**

On dénombre quinze faubourgs majeurs, installés tout autour de la ville (excepté à l'est, du côté de la source) à une distance allant de 5 à 50 km.

Chaque faubourg possède son propre Conseil municipal, mais celui-ci dépend du Conseil municipal d'Izumi et est limité dans les décisions qu'il peut prendre.

La population des faux-bourgs s'élève à 26 720 habitants.

## **QUARTIERS HISTORIQUES**

Le cœur administratif de la cité s'étant déplacé peu à peu vers le nord-ouest, les anciens quartiers furent peu à peu « délaissés ». Certains sont désormais habités par les populations les moins aisées, anciens habitants ou nouvellement arrivés, et placées sous le contrôle des différentes mafias. Les plus tristement célèbres sont les quartiers de Chiikari, situé au sud-ouest d'Izumi, et celui de Kôkyohasu, situé au nord-est.

D'autres quartiers sont devenus des cœurs hautement spirituels, où des temples des nombreuses croyances de l'Enclave se sont installés et ont appris à vivre en harmonie. Le plus ancien et le plus important est le quartier de Akai Kokoro.

L'histoire de ce quartier est particulière. Situé au sud d'Izumi, il fut longtemps considéré comme maudit. Les premières constructions datant du 17<sup>e</sup> siècle s'effondraient sans cesse, les habitants étaient victimes de cauchemars, d'insomnies, de maladies... Les chamanes et prêtres qui voyagèrent pour contacter les Kami ou les défunts décrivirent des paysages ravagés, des Kami totalement absents et des défunts par centaines. Il fut rapidement décidé d'installer là un premier temple, afin de purifier les lieux. L'expansion de la ville avait en effet besoin de cet espace et le Conseil Municipal ne désirait pas se passer de cette superficie. Finalement, d'autres temples s'installèrent et peu à peu, les lieux devinrent paisibles.

## **INSTANCES COMMUNES DE L'ENCLAVE**

Trois instances communes à toute l'Enclave, et donc aux onze peuples survivants et au territoire autonome d'Izumi, sont justement installées à Izumi. Tout d'abord, il y a le Conseil de Guerre, qui gère la défense totale de l'Enclave par le biais des Forces Armées. On trouve ensuite la Cour de Justice, qui gère les lois et les affaires concernant les peuples dans leur ensemble. Enfin la Banque Centrale prélève les taxes nécessaires à l'entretien du Mur et du réseau de distribution de l'eau et émet les lettres de change.

### **CONSEIL DE GUERRE**

Depuis son instauration, le Conseil de Guerre n'aura connu que d'infimes changements de structure et de fonctionnement. En effet, les peuples s'accordèrent sans mal pour mettre en place dès le début une défense solide et organisée qui était indispensable à leur survie. Son rôle en revanche a évolué de nombreuses fois au fil des siècles.

Depuis quelques décennies, le Conseil de Guerre ne se rassemble plus qu'une fois tous les trois mois, pour statuer sur les procès militaires, les budgets, les grades, les promotions, la logistique et le financement des camps d'entraînement.

Des représentants de tous les peuples y siègent toujours, pas forcément en nombre égal. Par exemple, tous les chefs de clans du peuple du Cheval y siègent, alors que seuls deux représentants du peuple de la Chèvre en font partie. Dans tous les cas, et sans regard pour le nombre de représentants, chaque peuple compte toujours pour une voix. L'ensemble des décisions doit toujours être validée avec l'obtention de dix voix sur douze (Izumi siégeant également au Conseil de Guerre et comptant pour une voix).

Par l'intermédiaire de la Banque Centrale, le Conseil de Guerre prélève une taxe auprès de tous les peuples et d'Izumi pour financer l'entretien des troupes.

## **COUR DE JUSTICE**

Autrefois, c'était le lieu du crime ou de l'infraction qui déterminait quelle justice s'appliquait, mais les écarts de sanctions et de façon de traiter les affaires ne satisfaisaient personne et les incidents diplomatiques se multipliaient. Prenant exemple sur le Conseil de Guerre qui avait permis une défense plus efficace, les peuples décidèrent de créer cette Cour de Justice. La problématique à résoudre était donc la suivante : que faire quand une affaire concernait plusieurs peuples à la fois ?

Historiquement, à la création de la Cour de Justice, chaque peuple proposa trois représentants pour qu'ils planchent tous ensemble sur les textes d'une loi commune.

Le système de fonctionnement resta le même jusqu'à aujourd'hui : trois représentants de chaque peuple forment l'ensemble de la Cour de Justice. Néanmoins, contrairement au Conseil de Guerre où chaque peuple peut choisir les représentants qu'il envoie, il est nécessaire de passer un concours commun portant sur la connaissance de l'ensemble des lois de l'Enclave et des peuples pour pouvoir intégrer la Cour de Justice.

Profitant de l'existence de cette Cour, plusieurs délits considérés comme graves furent directement jugés par elle, au lieu de se perdre dans les méandres administratifs de certains peuples. L'exemple comportant le plus d'affaires jugés est le braconnage. En effet, la gestion des ressources en gibiers de l'Enclave est très strictement réglementée et le braconnage est très sévèrement puni.

## **BANQUE CENTRALE**

Troisième et dernière institution commune de l'Enclave, la Banque Centrale est également la plus récente. Ce fut cette fois-ci un architecte du peuple du Lièvre qui fut à l'initiative de sa création : Jǐn Shèn.

À l'origine, Jǐn Shèn voulait que les différents peuples parviennent à s'entendre et à travailler ensemble sur deux sujets supplémentaires : l'entretien du Mur et celui du système de distribution d'eau potable. L'idée de mettre en place un système de taxe commune permettant d'entretenir ces deux infrastructures indifféremment de la portion de territoire où elles se trouvaient pouvait permettre selon lui une meilleure défense de l'Enclave d'une part, et un meilleur niveau de vie pour tous d'autre part.

Le projet fut récupéré par Bayan Zalitai, un négociant Yak proche de son gouvernement. Lui-même estimait que c'était peut-être l'occasion de définir clairement une monnaie commune pour tous, ce qui faciliterait le prélèvement de la taxe ainsi que le paiement des différents artisans. Sans jamais se cacher que cette idée arrangerait également ses affaires personnelles, Bayan Zalitai parvint à convaincre peu à peu les autres peuples, en s'associant à Jǐn Shèn. Le Lièvre avait les connaissances techniques, le Yak avait les connaissances commerciales. Après quelques années de discussions et de négociations, le projet fut soumis à la fois au Conseil de guerre, qui réunissait tous les gouvernements, et à la Cour de Justice, qui acterait la création de cette nouvelle institution le cas échéant.

La problématique principale avait déjà été rencontrée les deux fois précédentes : qui allait gérer cette institution ? Bayan Zalitai était un habile négociateur : il parvint à faire en sorte que la Banque Centrale soit une institution privée, bien que régie par un strict texte de loi rédigé par la Cour de Justice. Bayan Zalitai et Jǐn Shèn en furent les premiers dirigeants. La Banque Centrale est donc menée comme une affaire privée depuis cette époque.

Après avoir clairement défini les textes de loi qui détermineraient le montant et la fréquence de prélèvement des taxes, Bayan Zalitai travailla activement à la mise en place d'une monnaie commune, comme il l'avait annoncé. Pour ce faire, il s'entoura de deux légistes du peuple du Dragon,

d'un mathématicien du peuple de la Chèvre et d'une diplomate du peuple du Serpent. Après quelques décennies, la monnaie commune de l'Enclave fut mise en circulation.

Quelques générations de dirigeants plus tard, la Banque Centrale était parvenue à faire du bénéfice à partir de tout cet argent qui transitait par elle. Elle avait donc suffisamment de fond pour commencer à faire des prêts et à émettre des lettres de change. Chacun de ces documents doivent être signés par le dirigeant et son conseil, lesquels sont basés à Izumi.

Les commerçants du peuple du Yak sont aujourd'hui les seuls à avoir l'autorisation exceptionnelle de signer des lettres de change eux-mêmes.

## **GOUVERNEMENT**

La structure du gouvernement d'Izumi changea quelques fois au cours de son histoire. Pendant un temps, et malgré l'identité « izumienne » qui était revendiquée, ce fut un Conseil des Peuples qui dirigea Izumi et ses terres autonomes. Chaque peuple avait donc un représentant siégeant au sein de ce conseil. Le temps passant, la situation autonome de la ville amena les habitants à se détacher définitivement de leur peuple d'origine, et on finit par demander un système plus représentatif. En effet, on ne voyait plus l'intérêt de représenter chaque peuple, puisque les « Izumijin », comme ils se nommaient eux-mêmes, constituaient désormais un peuple à part entière. Le système actuel est en place depuis le 26<sup>e</sup> siècle.

### **FONCTIONNEMENT**

Tous les sept ans, l'ensemble de la population d'Izumi et de ses terres autonomes vote pour choisir un Maire et ses trois conseillers principaux (les plus de 21 ans). Ces quatre personnes toutes choisies séparément par le peuple désignent ensuite à leur tour l'ensemble du reste du Conseil.

À l'image des autres gouvernements de l'Enclave, le Conseil Municipal gère entre autres les affaires politiques, diplomatiques, économiques et spirituelles du territoire. Une milice urbaine a été mise en place en plus de la protection renforcée des Forces Armées de l'Enclave.

### **LIEN AVEC LES INSTANCES COMMUNES**

Le Conseil de Guerre, la Cour de Justice et la Banque Centrale sont tous basés à Izumi. Traditionnellement, pour les deux premiers, c'était parce que chaque peuple occupait un quartier de cette ville construite près de la seule source d'eau potable. La Banque Centrale quant à elle s'installa là pour rester proche de ses deux aînés.

En ce qui concerne le Conseil de Guerre, le Maire d'Izumi y siège et possède une voix, au même titre que les autres peuples. De plus, au niveau du fonctionnement des Forces Armées de l'Enclave, un Général s'occupe de la défense d'Izumi et de ses terres adjacentes, pendant que les cinq autres Généraux de l'Enclave se partagent le reste du territoire.

Un légiste de la ville d'Izumi fait partie de la Cour de Justice, et non trois. De façon générale, la loi d'Izumi est la même que celle de l'Enclave. De façon un peu incorrecte, à Izumi, on a tendance à dire que c'est la loi d'Izumi qui fixe celle de l'Enclave.

Enfin, la Banque Centrale est toujours totalement indépendante, mais on raconte que plusieurs accords sont régulièrement passés de façon temporaire avec la ville.

# SPIRITUALITE

Il est difficile de parler d'une croyance précise quand il s'agit des Izumijin. Le fait est que l'ensemble des croyances populaires de tous les peuples survivants se sont peu à peu mélangées pour laisser place à un réseau très complexes de pratiques. On peut distinguer, en grattant un peu, les onze courants de pensées qui ont survécu au fil des siècles. Malgré tout ce que les Izumijin peuvent affirmer, les traces de leurs anciennes coutumes et traditions sont encore vivaces.

## KAMI PROTECTEURS

Très rapidement, pour se détacher et se distinguer des autres peuples, les Izumijin décidèrent d'avoir leurs propres Kami protecteurs. La démarche était quelque peu étrange, compte tenu du fait que les Kami protégeaient les peuples depuis des millénaires déjà. L'intention est claire cependant : il fallait trouver un « nouveau » Kami, qui ne protégeait encore aucun peuple ou qui n'était pas vénéré ailleurs. Les prêtres, moines et chamanes installés à Izumi rejetèrent longtemps cette idée. Selon eux, elle venait des hommes et des femmes qui ne comprenaient rien aux esprits et relevait de considérations purement humaines.

Néanmoins, à force de persévérance, des spirituels se laissèrent convaincre d'interroger les Kami à ce sujet. Les réponses de ces derniers varièrent. On raconte qu'une tempête se déchaîna des jours durant sur certains quartiers. Les Izumijin s'obstinèrent et incitèrent les spirituels à insister. Après plusieurs mois d'incidents et de réponses contradictoires de la part des divinités, un Kami s'avança et affirma être capable de protéger Izumi et ses terres : il se nommait Mame. Deux autres se joignirent à lui peu de temps après : Onoko et Menoko, des jumeaux.